

17 Octobre 2018

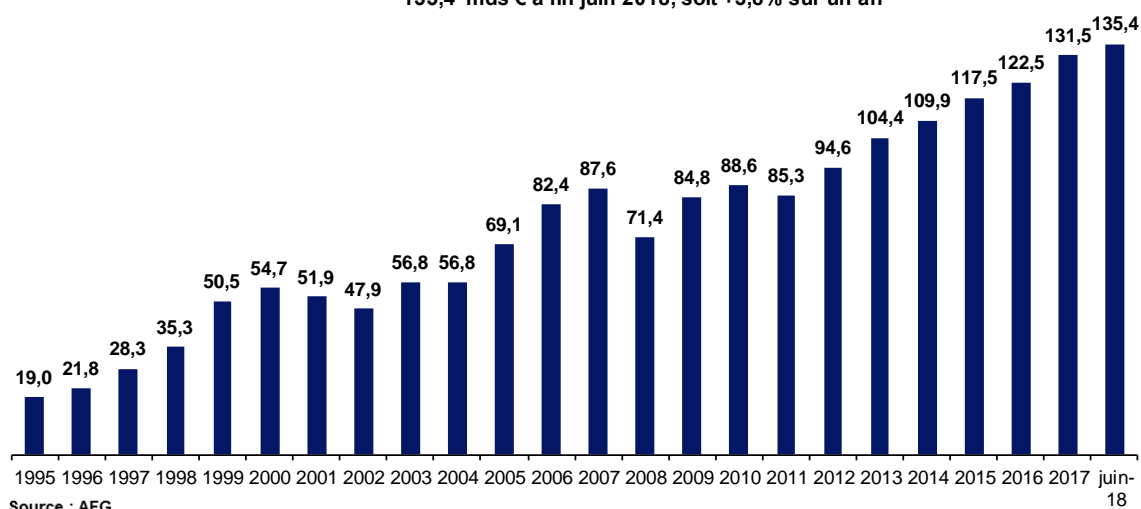
L'épargne salariale au 30 juin 2018 : Une épargne toujours aussi dynamique grâce à une collecte nette en forte hausse sur les 6 premiers mois de l'année La loi PACTE devrait encore accélérer son développement

L'épargne salariale, détenue par 11,3 millions de salariés, atteint 135,4 milliards d'euros au 30 juin 2018 en progression de 3 % sur 6 mois et de 3,8% sur un an, en raison principalement d'une augmentation de la collecte nette.

Chaque salarié épargnant détient en moyenne 12.000 euros pour financer ses projets.

Evolution des actifs en épargne salariale
(en milliards d'euros)

135,4 mds € à fin juin 2018, soit +3,8% sur un an



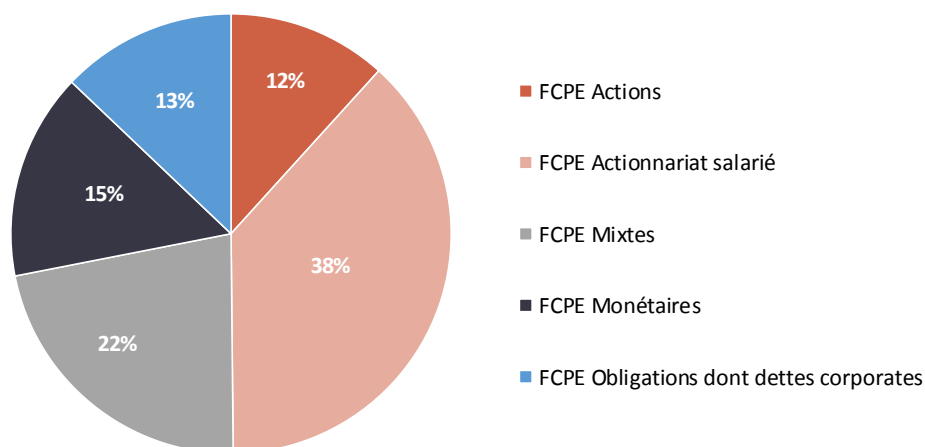
Sur le 1er semestre 2018, les versements bruts (intéressement, participation, abondement et versements volontaires) atteignent près de 11 milliards d'euros, en hausse de 3,8 % par rapport au 1er semestre 2017.

Les retraits sont en baisse de 11% et passent de 8,3 à 7,4 milliards d'euros, dans un contexte de marché moins favorable à la concrétisation de plus-values.

La collecte nette est donc en forte progression passant de 2,1 à 3,4 milliards d'euros sur 6 mois (+62%).

Les encours de l'épargne salariale se répartissent de la manière suivante entre les différentes classes d'actifs :

Ventilation des 135,4 mds € d'encours selon les catégories de fonds d'épargne salariale
(Source : AFG / données à fin juin 2018)



L'épargne salariale est investie à près de 60% en actions, dont 38% via les fonds d'actionnariat salarié, 12% via les fonds actions et le solde via les fonds mixtes¹. Elle contribue ainsi très fortement au financement de l'économie productive en fonds propres. L'épargne salariale est de fait un des principaux véhicules qui permet aux épargnants d'accéder aux marchés actions

Poursuite de la croissance des fonds diversifiés² qui représentent plus de 60% de l'épargne salariale

Au 30 juin 2018, les **fonds diversifiés²** atteignent 84 milliards d'euros et représentent 62% des encours. Ils sont en progression de 3,7% sur un an.

Au sein des fonds diversifiés, les fonds ISR³ dépassent 20 milliards d'euros, soit une progression de 6%, supérieure à celle des autres placements. Ils représentent plus du quart de l'épargne salariale (hors actionnariat salarié). Les FCPE solidaires s'élèvent à 8,3 milliards d'euros, soit une augmentation significative de 15% sur un an. Ils représentent une enveloppe investie dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) de près de 500 millions d'euros (source Finansol).

La collecte des fonds mixtes dépasse celle des fonds monétaires pour la première fois depuis longtemps, résultat de la pédagogie des professionnels et de la montée en puissance de la gestion pilotée dans le PERCO.

Bonne santé de l'actionnariat salarié : Les salariés ont versé près de 2 milliards d'euros sur les fonds d'actionnariat salarié

Les **fonds d'actionnariat salarié** atteignent 51 milliards d'euros en progression de 4% sur un an. Ils représentent 38% des encours d'épargne salariale.

Les fonds d'actionnariat salarié ont collecté près de 2 milliards sur 6 mois contre 1,3 milliards à la même période en 2017.

¹Fonds composés de plusieurs classes d'actifs (actions, obligations, monétaire principalement)

² Les fonds « diversifiés » au sens de l'épargne salariale sont ceux qui sont minoritairement investis en titres de l'entreprise où travaille le salarié. Ils peuvent être des fonds actions, obligations, monétaires...

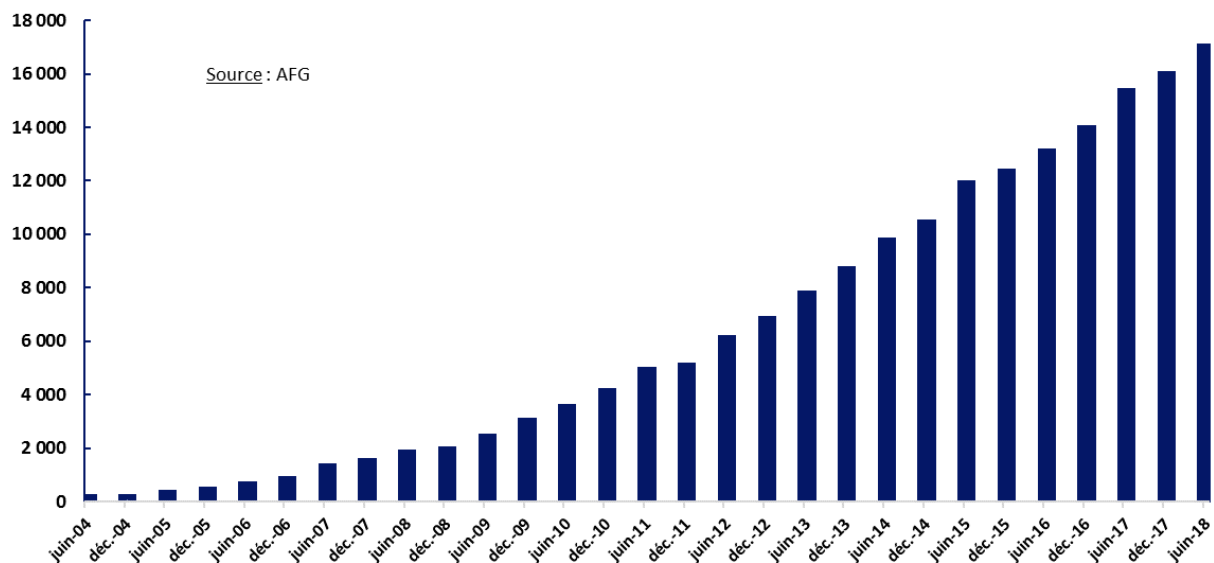
³ Investissement Socialement Responsable

Les PERCO continuent leur développement :

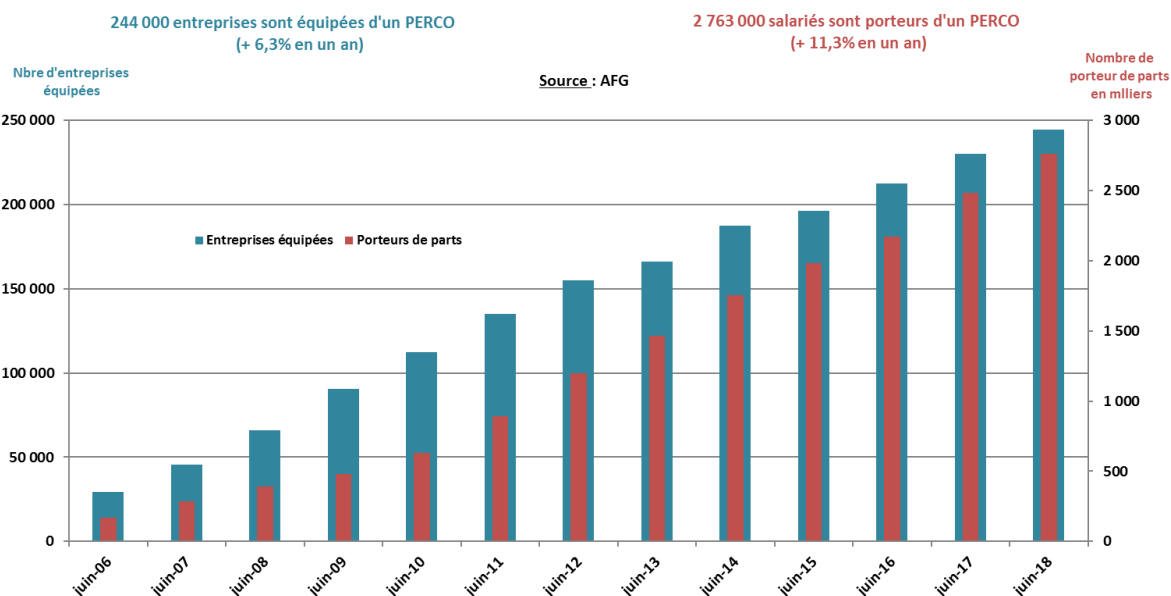
- Près de 2.760.000 salariés bénéficiaires (+11 % sur un an)
- 244.000 entreprises équipées (+6% sur un an)
- Près de 17 milliards d'euros d'encours (+11 % sur un an)

Au 30 juin 2018, les encours gérés dans les PERCO atteignent **16,9 milliards d'euros**, en **progression de 11% sur un an**.

Encours des PERCO
(16,9 mds € à fin juin 2018, +11,0% sur un an)



Les entreprises continuent à s'équiper (+14.000 entreprises en 6 mois), ce qui reflète leur souhait de se préoccuper de la retraite de leurs salariés. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à profiter du PERCO et ils sont **2.760.000** à avoir déjà effectué des versements, soit une progression de 11% sur un an sur une population éligible de 8 millions de salariés.



Plus de la moitié des entreprises ont transformé leur PERCO en PERCO Plus pour y intégrer un fonds PME et bénéficier du taux réduit de forfait social à 16%. Toutefois des marges de progression importantes existent encore car seulement 25% des salariés détenteurs d'un PERCO ont accès à un fonds PME. **Ces fonds investis à 7% en titres de PME dépassent 1 milliard d'euros, en progression de 37% sur un an.** Cette croissance devrait se poursuivre.

Grâce à la loi Macron de 2015 qui a fait de la **gestion pilotée en fonction de l'âge** l'option par défaut des PERCO, celle-ci progresse et concerne désormais 41% des bénéficiaires et 33% des encours.

Sur 6 mois, les versements bruts sur le PERCO se sont élevés à 1,6 milliard d'euros, soit une hausse de 7% par rapport au 1^{er} semestre 2017. Les retraits se sont élevés à 500 millions d'euros. La collecte nette atteint 1,1 milliard d'euros, en hausse de 10%.

L'encours moyen détenu par chaque épargnant est stable à 6.120 euros.

L'AFG salue les mesures très positives du projet de loi PACTE sur l'épargne salariale, l'actionnariat salarié et l'épargne retraite. Le développement de cette épargne longue et productive est bénéfique pour les salariés qui seront mieux préparés à leur retraite. Elle financera encore davantage l'économie à long terme.

La Loi PACTE qui sera votée courant 2019 devrait donner un nouvel élan à l'épargne salariale et à l'épargne retraite.

- La suppression du forfait social, totale pour les TPE/PME (de moins de 50 salariés) et réservée à l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés, est une mesure emblématique qui devrait **accélérer la diffusion de l'épargne salariale** et renforcer significativement l'équipement sur ce segment d'entreprises encore peu couvert.
- L'abaissement du forfait social à 10% sur l'abondement et la possibilité de mettre en place un abondement unilatéral devraient **favoriser le développement de l'actionnariat salarié** et concourir à l'objectif fixé par le gouvernement d'avoir 10% du capital des entreprises françaises détenu par les salariés à horizon 2030.
- Enfin, **une vraie réforme de l'épargne retraite** s'annonce avec l'harmonisation de l'ensemble des produits d'épargne retraite existants, aussi bien collectifs (PERCO/ART83) qu'individuels (MADELIN, PERP...), rénovés autour d'un cadre unique, le Plan d'Epargne Retraite. L'objectif est de rendre l'épargne retraite plus attractive pour passer d'un encours de 200 à 300 milliards d'euros à horizon 2022. Déductibilité des versements volontaires du revenu imposable, totale liberté³ de sortie à l'âge de la retraite (capital et/ou rente), débloqué pour achat de la résidence principale, transferts facilités seront autant d'incitations fortes pour les épargnants à préparer davantage leur épargne retraite.

3 – sauf pour les cotisations obligatoires qui sortiront en rente

Le PEE et le PERCO sont des plans d'épargne salariale ouverts à tous les salariés d'une entreprise.

Le PEE est un plan à cinq ans permettant d'investir dans des fonds d'actionnariat salarié ou des fonds diversifiés.

Le PERCO permet d'épargner pour sa retraite. Il offre au moins trois supports de placement et une sortie en capital ou en rente, au choix du salarié.

A propos de l'AFG www.afg.asso.fr ; Suivez-nous sur Twitter [@AFG_France](https://twitter.com/AFG_France)

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, dont 1 950 milliards d'euros sous forme de fonds de droit français et environ 2 050 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.

Contact :

Alexandra Imbert, directeur de la communication, a.imbert@afg.asso.fr, 01 44 94 96 59



AFG - 41 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

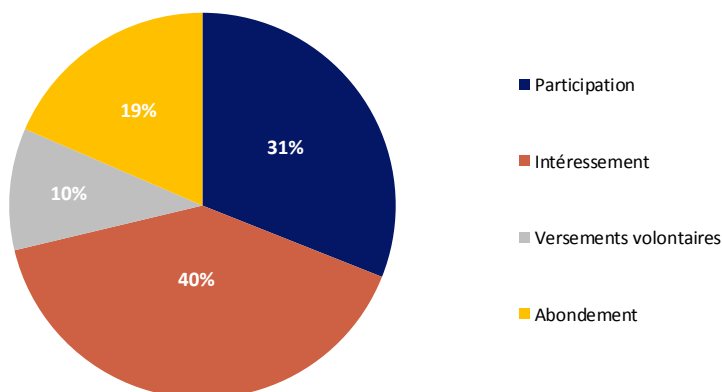
45 rue de Trèves - 1040 Bruxelles

Tél. : 33 (0)1 44 94 94 00

afg@afg.asso.fr - www.afg.asso.fr

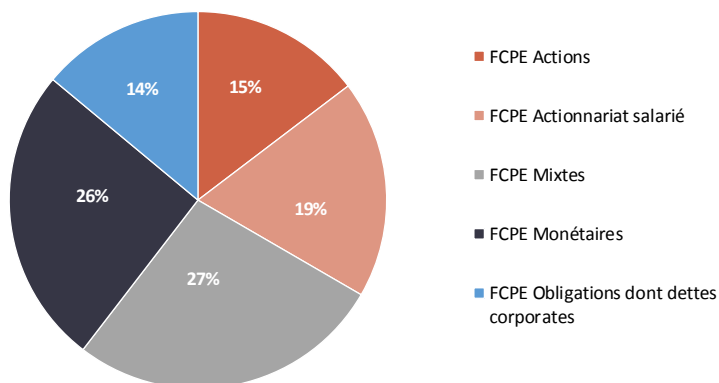
ANNEXE GRAPHIQUES

Ventilation des 10,8 mds € versés selon les types de dispositifs
(Source : AFG / données à fin juin 2018)



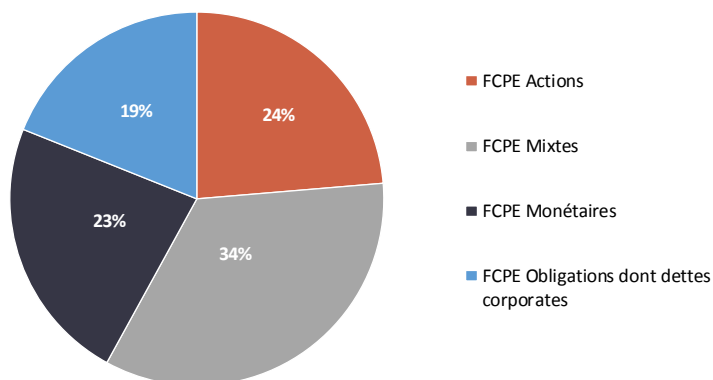
40% des versements sont issus de l'intéressement (4.3 milliards d'euros), 31% de la participation (3,3 milliards d'euros), 19% des abondements (2 milliards d'euros) et 10% des versements volontaires (1,1 milliard).

Ventilation des versements sur les PEE et PERCO selon les catégories de fonds
(Source : AFG / données à fin juin 2018)



Les versements sur les PEE et PERCO à fin juin 2018 s'orientent vers les FCPE actions et actionnariat salarié à 34%, les fonds mixtes à 27%, les fonds monétaires à 26% et les fonds obligataires à 14%.

Ventilation des 16,9 mds € d'encours selon les catégories de fonds des PERCO
(Source : AFG / données à fin juin 2018)



Les encours des PERCO sont répartis à 24% en fonds actions, 19% en fonds obligataires, 23% en fonds monétaires et 34% en fonds mixtes.